

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1276

18 juin 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	61247	Oregon Property S.A.	61214
Ablesoft S.A.	61247	Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A.	61215
Abris Snack Food Holdings S.à r.l.	61247	Portico Investments Sàrl	61210
ADKWA S.A.	61248	Saes Getters International Luxembourg S.A.	61211
Alpha-Oceane Investments S.A.	61209	Sagapo S.à r.l.	61219
Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l.	61248	Sanasa S.A.	61208
Aviva Investors	61248	S.C.S.I. S.A.	61216
Banvest S.A.	61222	Siena Investments S.A.	61228
Bindura S.A.	61219	Siena Investments S.A.	61227
Bonster S.A.	61246	Société d'Entreprise de Travaux et Construction	61207
Brean Murray Carret Reinsurance S.A.	61246	Sotraco S.A.	61238
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	61202	Stena International S.à r.l.	61226
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	61243	Sterling International Ventures S.A.	61238
Carraig Investments S.A.	61215	Sterling International Ventures S.A.	61240
Conseils & Management Services S.à r.l.	61210	Syberiusconsult S.A.	61240
EUROLINES Luxembourg, succursale de la société de droit belge EUROLINES S.A.	61226	Syberiusconsult S.A.	61241
Fortis Bank Reinsurance Luxembourg	61246	Système de Développement Européen S.A.	61241
Hillary S.à r.l.	61248	Système de Développement Européen S.A.	61242
Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l.	61205	Tallore S.A.	61242
MIF Holdings S.à r.l.	61213	Tallore S.A.	61243
MIRI S.à r.l.	61205	Tarncourt S.à r.l.	61213
Moda S.A.	61242	Technical Reinsurance Company	61214
Molandi Holding S.A.	61228	Tenos S.A.	61222
MUM S.A.	61213	Travis Investment S.à r.l.	61222
Muse Holdings S.à r.l.	61210	Trinacria Capital S.à.r.l.	61223
Mylles Finance S.à r.l.	61211	Tunis Bay S.à r.l.	61209
Nevastar Finance (Luxembourg) S.A.	61216	Utopia S.A.	61223
Nordea Life & Pensions S.A.	61214	Valbonne Rail S.A.	61228
Ocean Stream Holdings S.A.	61208	VCP VII Holdco Lux Sàrl	61224
Octaval S.à r.l.	61239	VCP VII Luxco 2 Sàrl	61224

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.328.932.215,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of April,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Marion Finzi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota on 22 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by seventy-two million, three hundred twenty-seven thousand, six hundred United States Dollars (USD 72,327,600) from its current amount of one billion, two hundred fifty-six million, six hundred and four thousand, six hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,256,604,615) up to one billion three hundred twenty-eight million nine hundred thirty-two thousand two hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,328,932,215) through the issue of seventy-two million, three hundred twentyseven thousand, six hundred (72,327,600) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-two million, three hundred twenty-seven thousand, six hundred United States Dollars (USD 72,327,600) from its current amount of one billion, two hundred fifty-six million, six hundred and four thousand, six hundred fifteen United States Dollars (USD 1,256,604,615) up to one billion three hundred twenty-eight million nine hundred thirty-two thousand two hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,328,932,215) through the issue of seventy-two million, three hundred twenty-seven thousand, six hundred (72,327,600) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The seventy-two million, three hundred twenty-seven thousand, six hundred (72,327,600) new shares have been entirely subscribed by Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of seventy-two million, three hundred twenty-seven thousand, six hundred United States Dollars (USD 72,327,600), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of nine thousand three hundred and thirtynine (9,339) shares, numbered 1 up to and including 9,339, each share having a par value of one thousand Dutch guilders (NLG 1,000) and fifty-four thousand five hundred thirty-four (54,534) shares, numbered 1 up to and including 54,534, each share having a par value of six hundred and twenty Dutch guilders and fifty-three cents (NLG 620.53), representing 15% of the entire issued shares of Cerestar Holding B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Sas van Gent, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 21014840.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at seventy-two million, three hundred twentyseven thousand, six hundred United States Dollars (USD 72,327,600), as evidenced by a valuation certificate dated 22 April 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cerestar Holding B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 22 April 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion three hundred twentyeight million nine hundred thirty-two thousand two hundred and fifteen United States Dollars (USD 1,328,932,215) consisting of one billion three hundred twenty-eight million nine hundred thirty-two thousand two hundred and fifteen (1,328,932,215) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The notary hereby confirms that the proxyholder of the appearing party is well known to her and that he has verified the proxyholders signing authority.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, Minnesota, le 22 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée suivant acte notarié, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-douze millions trois cent vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 72.327.600) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent cinquante-six millions six cent quatre mille six cent quinze dollars américains (USD 1.256.604.615) à un milliard trois cent vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille deux cent quinze dollars américains (USD 1.328.932.215) par l'émission de soixante-douze millions trois cent vingt sept milles six-cents (72.327.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-douze millions trois cent vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 72.327.600) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent cinquante-six millions six cent quatre mille six cent quinze dollars américains (USD 1.256.604.615) à un milliard trois cent vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille deux cent quinze dollars américains (USD 1.328.932.215) par l'émission de soixante-douze millions trois cent vingt sept milles six cents (72.327.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les soixante-douze millions trois cent vingt sept milles six cents (72.327.600) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total de soixante-douze millions trois cent vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 72.327.600), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en neuf mille trois cent trente-neuf (9.339) parts sociales, numérotée de 1 à 9.339 inclus, chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille florins (NLG 1.000) et cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre (54.534) parts sociales, numérotée de 1 à 54.534 inclus, ayant une valeur nominale de six cent vingt florins cinquante-trois cents (NLG 620.53) représentant quinze pourcent (15%) de la totalité des parts sociales émises par Cerestar Holding B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à San van Gent, Pays-Bas, et avec adresse professionnelle au Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Amsterdam sous le numéro 21014840.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à soixante-douze millions trois cent vingt-sept mille six-cents dollars américains (USD 72.327.600), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 22 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cerestar Holding B.V., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 22 avril 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de un milliard trois cent vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille deux cent quinze dollars américains (USD 1.328.932.215) représenté par un milliard trois cent vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille deux cent quinze (1.328.932.215) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Le notaire confirme que la mandataire de la partie comparante est bien connue de lui et qu'il a bien vérifié la validité des procurations.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18088. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010061546/162.

(100076408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

**MIRI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l.).**

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 136.846.

In the year two thousand and ten on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l., a company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136 845,

here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on March 4, 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I - The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 26, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of April 5, 2008 page 40285 under number C 840 (the Company).

II - The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name;
2. amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name; and
3. change the mandates of managers ("*gérant*"),

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l." to "MIRI S.à r.l." with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as as follows:

" **Art. 1. Name.** A limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MIRI S.à.r.l. (hereafter the Company), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mrs. Rosa Villalobos, professionally residing at L-1649 Luxembourg, 46, Place Guillaume, as A director with effect as of today, the resignation of Mr. John HUGHES, professionally residing at 1, Matin Place NSW 2000 Sydney, Australia, as Class B director, with effect as of today, to change the mandate of Class B director Mr. Stephen Murphy, professionally residing at CityPoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, United Kingdom into a Class A director, and to appoint as new B directors for an unlimited period of time:

Mr. Andrew Sims, professionally residing at Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australia, and

Mr. Luke Oxenham, professionally residing at Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australia

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, et le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 845,

ici dûment représentée par Monsieur David Remy, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 Avril 2008, page 40825 sous le numéro C 840 (la Société),

II - La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination; et
3. Changement de gérant.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Macquarie Infrastructure Road Investments S.à r.l." en "MIRI S.à r.l.", avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par ta suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination MIRI S.à. r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de la gérante de Classe A Madame Rosa Villalobos, demeurant professionnellement à L-1649 Luxembourg, 46, Place Guillaume avec effet à ce jour, la démission du gérant de Classe B Monsieur John HUGHES, demeurant professionnellement à 1, Martin Place NSW 2000 Sydney, Australie, avec effet à ce jour, de changer le mandat du gérant de Classe B Monsieur Stephen Murphy, demeurant professionnellement à CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Royaume Uni en gérant de Classe A, et de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrew Sims, demeurant professionnellement à Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie, et
Monsieur Luke Oxenham, demeurant professionnellement à Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REMY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13880. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010068992/108.

(100064549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

SETRAC, Société d'Entreprise de Travaux et Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.389.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE D'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET CONSTRUCTION", en abrégé SETRAC avec siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 20 février 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144.389

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Rosalba BARRETTA, employée, demeurant professionnellement à Ellange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Strachen,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

II.- L'actionnaire unique, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction de convocation d'usage, l'actionnaire présent se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains et modifie en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.35 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BARRETTA, A. CRAPANZANO, C. LESS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17179. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010068995/54.

(100065046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social de la Société le 12 mai 2010 à 9.00 heures*

Résolutions

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky et de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino comme Administrateurs de la Société.
3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Beatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.
4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société;
5. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60.219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, 12 mai 2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010056142/26.

(100070443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Sanasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.102.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration
en date du 25 mai 2010*

1. M. Raphaël ROZANSKI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. M. David SANA a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
3. M. Christian HEINEN a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration,
4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SANASA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058531/28.

(100073026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tunis Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.426.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prise en date du 17 mai 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur Mahran Jamsheer MIRZA, né le 13 septembre 1973 à Manama (Royaume de Bahreïn), ayant son adresse professionnelle au Bahrain Financial Harbour (East Tower, 35th Floor) PO Box 10006 Manama (Royaume de Bahreïn).

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mohammed ALNUSUF, né le 18 avril 1975 à Muharraq (Royaume du Bahreïn), ayant son adresse professionnelle au Bahrain Financial Harbour (East Tower), PO Box 10006, Manama (Royaume de Bahreïn),

- Monsieur Hesham ALRAYES, né le 24 septembre 1976 à Muharraq (Royaume du Bahreïn), ayant son adresse professionnelle au Bahrain Financial Harbour (East Tower), PO Box 10006, Manama (Royaume de Bahreïn),

- Monsieur Chandan GUPTA, né le 2 septembre 1976 à Ludhiana Punjab (Inde), ayant son adresse professionnelle au Bahrain Financial Harbour (East Tower), PO Box 10006, Manama (Royaume de Bahreïn).

Le Conseil de Gérance se compose, depuis le 17 mai 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Mohammed ALNUSUF, prénommé,

- Monsieur Hesham ALRAYES, prénommé,

- Monsieur Chandan GUPTA, prénommé.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Marcel STEPHANY, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc L

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010056913/37.

(100071460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.589.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 février 2010

1. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALPHA-OCEANE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058048/17.

(100071753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

CMS Sàrl, Conseils & Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.879.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés, tenue le 7 mai 2010, que:

1) L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour.

2) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010056928/18.

(100071487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

—
Veillez noter que le siège social de MONARCHY ENTERPRISES HOLDINGS B.V., associée, est dorénavant à 1071 CM Amsterdam (Pays-Bas), 12, Jan Luijkenstraat.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Muse Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2010057628/12.

(100072170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Portico Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

—
Il résulte des résolutions circulaires prises par les associés de la société en date du 21 mai 2010 que les gérants actuels de la société sont répartis en catégories comme suit:

Catégorie A

Anne MULCAHY, comptable, née le 27 août 1972 à Limerick, Irlande et demeurant à Stacumny House, Celbridge, Co. Kildare, Irlande

Catégorie B

Kevin DONOVAN, comptable, né le 18 juillet 1959 à Dublin, Irlande et demeurant 13 Charleville Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande

Catégorie C

Jimmy TONG SAM, expert-comptable, né le 24 novembre 1968 à Moka, Ile Maurice et demeurant professionnellement 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

Philippe CHAN, expert-comptable, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice et demeurant professionnellement
1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010057641/24.

(100071883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Mylles Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.294.

—
Veuillez noter que l'adresse de M. Boguslaw Jaroslaw BIELECKI, associé, est dorénavant à ul. 3 Maja 32, PL-05-080
Izabelin, Pologne.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Mylles Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057629/13.

(100072200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.526.

—
L'an deux mil dix, le onzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois
dénommée SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 45,
Bld Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et
le numéro 55.526, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17
juin 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 24017.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du
29 juillet 2008 publié au Mémorial C du 27 novembre 2008 numéro 2846.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnelle-
ment à Luxembourg, 1921, boulevard du Prince Henri.

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à Lu-
xembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnelle-
ment à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 3.479.000 (trois millions quatre cent soixante-
dix-neuf mille Euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 31.312.813,- (trente et un millions trois cent
douze mille huit cent treize Euros) représenté par 6.390.370 (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent
soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action à EUR
34.791.813 (trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-onze mille huit cent treize Euros) par l'émission de 710.000
actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action, investies des
mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Renonciation par les actionnaires existants de la Société à leur droit préférentiel de souscription;

3. Souscription par SAES Getters (Nanjing) Company Limited, avec siège social à 56 Xingangdadao, Xinchengwei,
210038 Nanjing, P.R.C., des 710.000 actions nouvelles et libération en espèces à hauteur de 100%;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter l'aug-
mentation de capital de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre
d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social à savoir 6.390.370 (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de EUR 3.479.000 (trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille Euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 31.312.813,- (trente et un millions trois cent douze mille huit cent treize Euros) représenté par 6.390.370 (six millions trois cent quatre-vingtdix mille trois cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action à EUR 34.791.813 (trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-onze mille huit cent treize Euros) par l'émission de 710.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième et troisième résolutions Souscription - Libération

Renonciation au droit préférentiel de souscription est donnée par les actionnaires existants, représenté par Monsieur Salvatore DESIDERIO, en vertu de deux procurations annexées au présent acte comme mentionné ci-avant.

Toutes les nouvelles actions sont ainsi souscrites à l'instant par SAES Getters (Nanjing) Company Limited, ayant son siège social au 56 Xingangdadao, Xinchengwei, 210038 Nanjing, P.R.C., enregistrée à Nanjing auprès de l'Administration de l'Industrie et du Commerce de Nanjing sous le numéro 320100400008243, numéro d'approbation pour l'établissement d'entreprises avec investissement étranger dans la République Populaire de Chine S.W.Z.N.F.W.Z.Zi. [2006] No. 3577, ici représentée par Monsieur Giorgio Bianchi, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Lainate le 10 mai 2010 qui déclare souscrire les 710.000 (sept cent dix mille) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à EUR 3.479.000 (trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille Euros).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Toutes les actions sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 3.479.000 (trois millions quatre cent soixante-dix-neuf mille Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée accepte la souscription telle que mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 34.791.813 (trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-onze mille huit cent treize Euros) représenté par 7.100.370 (sept millions cent mille trois cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Lydia Schneider, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22211. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010060453/95.

(100075261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

MIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.664.

Par résolutions datées du 28 avril 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010057632/15.

(100072279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

MUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 109.203.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 Mai 2010 de la société MUM Sa tenue à Weiswampach que:

Le mandant des administrateurs:

- Monsieur Raphaël Michel (directeur de société), Hauptstrasse 32, 4780 St.Vith (BE)
- Monsieur André Bertrand (Multidata), Lucas Cranach Strasse 146B, 54634 Bitburg (DE)
- Monsieur Pierre Laurent (employé privé), Rue Ol Folle 4, 4960 Malmédy (BE)

Le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur Raphaël Michel, Hauptstrasse 32, 4780 St.Vith (BE)

Et le mandat du commissaire aux comptes:

- SMC SARL, 2 Am Hock, 9991 Weiswampach

ont été reconduits pour une période de six ans, terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2015.

Weiswampach, le 11 Mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2010057635/23.

(100071776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Tarncourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.455.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2010

- 1) Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Tarncourt S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057658/16.

(100072297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.996.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2010

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la Société du 25 mars 2010 que M. Lars Kommod, né le 13 décembre 1963 à Frederiksberg, Danemark, demeurant 8, rue des Nations Unies, L-7270 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Peter S. Jolley, né le 19 mars 1948 à Wembley, Royaume-Uni, demeurant 34, rue Nicolas Margue, L-4979 Fingig, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour *Nordea Life & Pensions S.A.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010057636/18.

(100071566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Oregan Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.916.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du RCS concernant Interaudit S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société. Son adresse professionnelle est au 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010057640/12.

(100071661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 7 mai 2010 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Cornet comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 9 septembre 2009.

- L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Achilles De Backer demeurant professionnellement au n° 4, Avenue Ariane, B-1200 Bruxelles, coopté par le Conseil d'Administration en date du 22 avril 2010, en remplacement de Monsieur Georges Cornet démissionnaire. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Achilles De Backer viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant Mazars S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010057660/24.

(100072332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.709.

—
Extrait des résolutions par l'associé unique, en date du 6 mai 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057644/19.

(100072230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Carraig Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.747.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 mai 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier FERRER, demeurant 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2010.

2. L'assemblée nomme Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2009.

3. L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009, à savoir:

- M. Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,

- M. Yan BUCHANAN, demeurant professionnellement 66, Merrion Square, IRL-Dublin 2, administrateur A,

- M. Peter DONNELLY, demeurant professionnellement 104, Avoca Park, IRL-County Dublin, administrateur B,

- M. Derek QUINLAN, demeurant professionnellement 6, Shrewsbury Road, IRL-Derrymore, Dublin 4, administrateur C,

- M. Michael BERNARD, appelé Bernard MCNAMARA, demeurant professionnellement 22, Ailesbury Road, Ballsbridge, IRL-Dublin 4, administrateur D,

- M. Thomas DOWD, demeurant professionnellement Ballyowen Lane, Luncan, IRL-Tisrara, County Dublin, administrateur D,

- M. Patrick MCKILLEN, demeurant professionnellement 15, Hume Street, IRL-Dublin 2, administrateur D,

- Mme Moya DOHERTY, demeurant professionnellement Thormanby Road, Howth, IRL-Danes Hollow, CO Dublin, administrateur D,

- M. John MC COLGAN, demeurant professionnellement Thormanby Road, Howth, IRL-Danes Hollow, CO Dublin, administrateur D.

4. L'assemblée renouvelle également le mandat de KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, réviseur d'entreprise de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058470/35.

(100072519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

S.C.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 95.691.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2010

L'assemblée révoque à la date de ce jour:

Monsieur Denis BAVAY demeurant à 50/10, rue des Fuchsias à B-1080 BRUXELLES de son poste d'administrateur.

J.-F. THELLIN / J.-L. LOUIS.

Référence de publication: 2010057648/11.

(100072028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Nevastar Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.605.

In the year two thousand and ten, on the twelveth day of the month of February.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

there appeared,

by virtue of a proxy dated 11 February 2010 (to remain attached to the present deed), Caroline Weber, maître en droit, residing in Luxembourg on behalf of NF AM Holding Ltd, (the "Sole Shareholder"), a public limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered office at Sassoon House, Shirley St & Victoria Ave, Nassau, Bahamas, being the sole shareholder of Nevastar Finance (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 July 2008, number 1745 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139.605.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twenty-five thousand (25,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items below.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To add in article 9 of the articles of incorporation of the Company a new paragraph as second paragraph and reading as follows:

"The sole shareholder or the general meeting of shareholders (as the case may be) may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Directors and class B Directors. Any such classification of Directors shall be duly recorded in the resolution of the sole shareholder or the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong."

2. To add in article 10 of the articles of incorporation of the Company a new paragraph as seventh paragraph and reading as follows:

"In the event however the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A Director (which may be represented)".

3. To add in article 13 of the articles of incorporation of the Company a new paragraph as second paragraph and reading as follows:

"Vis-à-vis third parties the Directors have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. In the event the sole shareholder or the general meeting of shareholders has not appointed different classes of Directors (as aforesaid), the Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated. If the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed class A Directors and class B Directors, the Company will be bound as follows:

- by the individual signature of anyone of the class A Directors or Class B Directors in relation to operations for the day-to-day management of the Company not exceeding €10.000;

- by the joint signature of any two Directors, one of whom shall be a Class A Director, in relation to any contractual arrangement or agreements to be entered into by the Company and/or operations for the day-to-day management of the Company in excess of €10.000;

- by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated".

4. To approve from the date of passing of the notarial deed the following persons as Directors of the Company and until the next annual general meeting to be held on 28 April 2010:

- Mr Gregory Guissard, managing director, residing in 23, boulevard de la Cluse, CH-1205 Geneva; and

- Mr Daniel Van Hove, managing director, residing in 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

5. To designate Mr Stanislas Rotman and Mr Ignace Rotman as class A Directors and to designate Mr Daniel Van Hove and Mr Gregory Guissard as class B Directors.

The following decisions have been taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder adds a new paragraph to article 9 of the articles of incorporation of the Company as provided for above.

Second resolution

The Sole Shareholder adds a new paragraph to article 10 of the articles of incorporation of the Company as provided for above.

Third resolution

The Sole Shareholder adds a new paragraph to article 13 of the articles of incorporation of the Company as provided for above.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves Mr Gregory Guissard and Mr Daniel Van Hove as Directors of the Company from the date hereof and until the next annual general meeting to be held on 28 April 2010.

Fifth resolution

The Sole Shareholder designates Mr Stanislas Rotman and Mr Ignace Rotman as class A Directors and designates Mr Daniel Van Hove and Mr Gregory Guissard as class B Directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de février.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute,

a comparu,

en vertu d'une procuration datée du 11 février 2010 (qui restera annexée au présent acte), Caroline Weber, maître en droit, demeurant à Luxembourg, pour le compte de NF AM Holding Ltd. (l'"Associé Unique"), une société constituée selon les lois des Commonwealth des Bahamas, ayant son siège social à Sassoon House, Shirley St & Victoria Ave, Nassau, Bahamas, étant l'associé unique de Nevastar Finance (Luxembourg) S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 2008 numéro 1745 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.605.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des vingt-cinq mille (25.000) actions émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points ci-dessous.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Ajouter dans l'article 9 des statuts de la Société un nouveau paragraphe comme deuxième paragraphe et ayant la teneur suivante:

"L'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires (selon le cas) peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Chaque classification d'administrateurs devra être dûment enregistrée dans la résolution de l'associé unique ou dans le procès-verbal de l'Assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent."

2. Ajouter dans l'article 10 des statuts de la Société un nouveau paragraphe comme septième paragraphe et ayant la teneur suivante:

"Toutefois, au cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (notamment des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration sera valablement prise uniquement si elle a été approuvée par la majorité des administrateurs, y inclus au moins un administrateur de classe A (lequel peut être représenté)."

3. Ajouter dans l'article 13 des statuts de la Société un nouveau paragraphe comme deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

"Par rapport aux tiers, les administrateurs ont en toutes circonstances les pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour faire, autoriser et approuver tous actes et affaires relatifs à la Société. Au cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas nommé différentes classes d'administrateurs (tel que précité), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été délégués. Si l'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires a nommé des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, la Société sera engagée comme suit:

- par la signature individuelle de chacun des administrateurs de classe A ou des administrateurs de classe B pour les affaires de la gestion journalière de la Société n'excédant pas €10.000;
- par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un sera un administrateur de classe A, pour tout arrangement contractuel ou contrat qui doit être contracté par la Société et/ou les affaires de la gestion journalière de la Société excédant €10.000;
- par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature ont été délégués."

4. Approuver les personnes suivantes comme administrateurs de la Société à partir de la date de l'adoption de l'acte notarié et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le 28 avril 2010:

- Monsieur Grégory Guissard, managing director, demeurant à 23, boulevard de la Cluse, CH-1205 Genève; et
- Monsieur Daniel Van Hove, managing director, demeurant à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

5. Désigner Monsieur Stanislas Rotman et Monsieur Ignace Rotman comme administrateurs de classe A et désigner Monsieur Daniel Van Hove et Monsieur Gregory Guissard comme administrateurs de classe B.

Les décisions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique ajoute un nouveau paragraphe à l'article 9 des statuts de la Société tel que prévu ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique ajoute un nouveau paragraphe à l'article 10 des statuts de la Société tel que prévu ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique ajoute un nouveau paragraphe à l'article 13 des statuts de la Société tel que prévu ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Grégory Guissard et Monsieur Daniel Van Hove comme administrateurs de la Société à partir de la date du présent acte et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le 28 avril 2010.

Cinquième résolution

L'Associé Unique désigne Monsieur Stanislas Rotman et Monsieur Ignace Rotman comme administrateurs de classe A et Monsieur Daniel Van Hove et Monsieur Grégory Guissard comme administrateurs de classe B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. WEBER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7245. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010069026/151.

(100064845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Sagapo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.791.

Transfert de parts sociales

En date du 20 mai 2010:

- Victoria Management Services S.A. avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 47765 a transféré 250 parts et

- Thibault Management Services S.A. avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 47852 a transféré 250 parts

à Monsieur Tomas Maartensson né le 3 juin 1966 à Gothenburg, Suède, avec adresse Viskopsvägen 19, 115 25 Stockholm, Suède.

Luxembourg, le 21 May 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010057650/20.

(100072029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Bindura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.887.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of BINDURA S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61.887 (the Company). The Company has been incorporated on November 14th, 1997 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 138 of March 5th, 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal on March 1st, 2002, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 990 of June 28th, 2002.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau.)

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall re-main attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator;
 4. Appointment of an auditor-examiner;
 5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.
- IV. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Cardinal Trustess Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 3827, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de BINDURA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.887 (la Société). La Société a été constituée le 14 novembre 1997 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°138 du 5 mars 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 990 du 28 juin 2002.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Sylvie DUPONT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau.)

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. les Actionnaires représentés ainsi que le nombre de ses actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Cardinal Trustees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: B. Duc, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22475. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010060384/142.

(100075248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Travis Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.281.

—
EXTRAIT

En date du 21 mai 2010, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010057659/13.

(100072020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Tenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 50.338.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 mai 2010.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale constate le transfert du siège social au 2, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg avec effet immédiat

2. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur David KEOGH et de Madame Roisin DONOVAN au poste d'administrateur.

3. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur et administrateur délégué Monsieur Pascal HENNUY, employé privé, demeurant au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer également comme administrateur Monsieur François DIFFERDANGE, employé privé, demeurant au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057661/20.

(100071798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Banvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.934.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mai 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mai 2010:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Raymond DAELEMANS, administrateur, demeurant à Stichelberg 44, 1702 Groot-Bijgaarden, Belgique
- Monsieur Ward DAELEMANS, employé, demeurant à Stichelberg 44, 1702 Groot-Bijgaarden, Belgique

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mai 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058466/21.

(100072598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.418.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 19 mai 2010

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Thomas RIVOLTA de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme M. Alessandro BARACHETTI, né le 17 mars 1973 à Milan (Italie), résidant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas), au poste de gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010057663/18.

(100071717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 2010 que:

- Les mandats des administrateurs sortants Messieurs

* Alain Huberty

* Nico Simon

* Christian Kmiolek, et les sociétés

* Audiolux SA, représentée par Mr Jacquot Schwertzer, domicilié professionnellement à 12, rue Léon Laval, L - 3372 Leudelange

* Luxempart SA, représentée par Mr Jo Santino, domicilié professionnellement à 12, rue Léon Laval, L - 3372 Leudelange et

* Utopia Management SA, représentée par Mr Charles Werner, résident à 83, avenue Guillaume, L - 1651 Luxembourg ont été reconduits pour le terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2011;

- La société "PricewaterhouseCoopers sàrl" a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Alain Huberty a été reconduit comme Président, Monsieur Christian Kmiolek a été reconduit comme Vice-Président et Monsieur Nico Simon a été reconduit comme Administrateur-Délégué, pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour UTOPIA SA

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010057664/30.

(100072035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**VCP VII Holdco Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. VCP VII Luxco 2 Sàrl).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.859.

In the year two thousand ten, on the seventh day of May,
before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VCP VII Luxco 2 SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on April 21, 2010 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Dirk Leermakers, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder have requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Modification of the corporate name of the Company;
3. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change of the denomination of the Company; and
4. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the denomination of the Company into VCP VII Holdco Lux SARL.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “VCP VII Holdco Lux SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present modification of the corporate name of the Company, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VCP VII Luxco 2 SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 21 avril 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication.

A COMPARU:

Vision Capital Partners VII L.P., une "limited partnership" organisée selon les lois de Guernesey ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, sous le numéro 975 (l'Associé Unique),

représentée par Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de la dénomination sociale de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter le changement de dénomination sociale adoptée selon le point 2. ci-dessus;
4. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "VCP VII Holdco Lux SARL".

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 1^{er}**. Le nom de la société est "VCP VII Holdco Lux SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification de dénomination sociale, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: D. LEERMAKERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2010. Relation: LAC/2010/21537. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010061667/114.

(100076576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

EUROLINES Luxembourg, succursale de la société de droit belge EUROLINES S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.349.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de la réunion du Conseil d'administration, tenue le 17 mars 2010:

1. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean Louis Léon Wvyns, avec effet au 30 octobre 2009, et de lui retirer tous les pouvoirs préalablement attribués en sa qualité de représentant légal de la succursale;
2. Il a été décidé de fermer la succursale, avec effet au 30 octobre 2009.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010057674/16.

(100071942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 25 mai 2010

1. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Annika HULT en tant que gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2010, son titre étant Managing Director.
2. L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Frédéric PETRE de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 25 mai 2010.
3. L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Sven-Eric Magnus BECKEMAN de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 25 mai 2010.
4. L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à neuf (9) avec effet au 25 mai 2010. Par conséquent, à partir du 25 mai 2010, le conseil de gérance de la Société sera composé des neuf (9) membres suivants :
 1. Monsieur Ernst KRAUSE, Gérant A, né le 24 mars 1946 à Sankt Peter, Allemagne, demeurant à 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;
 2. Monsieur Stephen Robert CLARKSON, Gérant A, né le 4 janvier 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, demeurant à 19, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;
 3. Madame Annika HULT, Gérant A, né le 17 avril 1973 à Lerum, Suède, demeurant à Viktoriagatan 15C, S-41125 Göteborg, Suède, ayant pouvoir de signature A;

4. Monsieur Dan Sten OLSSON, Gérant B, né le 3 février 1947 à Göteborg, Suède, demeurant à 28, Bogatan, S-40519 Göteborg, Suède, ayant pouvoir de signature B;

5. Monsieur Chris FAY, Gérant B, né le 4 avril 1945, à Cheltenham, Royaume-Uni, demeurant à Merrifield Links Road, Bramley Guildford GB-GU50AL, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

6. Monsieur Jean-Paul Christophe PARAYRE, Gérant B, né le 5 juillet 1937 à Lorient, France, demeurant à 203 Avenue Molière, B-1050 Brussels, Belgique, ayant pouvoir de signature B;

7. Monsieur Hans NUTZI, Gérant B, né le 1^{er} décembre 1954 à Wolfwil, Suisse, demeurant à Höh-Rohnenweg 18, CH-8832 Wilen b. Wollerau, Suisse, ayant pouvoir de signature B;

8. Monsieur Ray MILES, Gérant B, né le 2 août 1944 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à 32 Redburne Street, Chelsea, Londres, GB - SW3 4BX, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

9. Monsieur Peter CLAESSION, Gérant B, né le 16 septembre 1965 à Jörlanda, Suède, demeurant à Källarlyckevägen 4, S-429 35 Kullavik, Suède, ayant pouvoir de signature B.

Tous leurs mandats sont à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058537/38.

(100072819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Siena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.578.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Siena Investments S.A.

Référence de publication: 2010057706/32.

(100072017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Molandi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 avril 2010

- 1) M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2) M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4) M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 5) M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MOLANDI HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058516/22.

(100073040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Siena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 81.578.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.
Pour Siena Investements S.A.

Référence de publication: 2010057707/14.

(100072017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.378.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED THE FOLLOWING:

- Mr. Ronny Dillen, Industrial Engineer, born on 21 February 1969 in Koersel, Belgium, residing at 25, Street Beerzel-plein, 2580 Beerzel, Belgium,
hereby represented by Maître Elodie Duchêne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 10 May 2010;
- Mr. John Porter, Director of Railway Operations, born on 8 January 1950 in Bury St Edmunds, United Kingdom, residing at 1 a, Steet Laund Nook, DE56 1GY Belper, United Kingdom,
hereby represented by Maître Elodie Duchêne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 10 May 2010; and
- Mr. Timothy Duncan, Industrial Investment Developer, born on 8 September 1959 in Singapore, Singapore, residing at Street Ellerslie House, The Glade, KT20 6LL Kingswood, United Kingdom,

hereby represented by Maître Elodie Duchêne, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 11 May 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Corporate form - Denomination. There is formed, among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued, a Luxembourg société anonyme under the name "Valbonne Rail S.A.", (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is to develop business, at a national and international level, in the sector of the railway freight transport, including but not limited to services related to the organisation, the planning and the engineering of the railway freight transport. The Company may act as intermediary between freight rail companies and freight rail end-consumers.

The Company may acquire railway equipment in view of its leasing to European railway companies.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures.

The Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes and it may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Corporate capital - Shares. The subscribed capital is set at Forty Thousand Euros (EUR 40,000.-), divided into Four Hundred (400) ordinary shares with a par value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, carrying one voting right in the shareholders meeting.

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. The single shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Any shareholder may also vote by correspondence, by completing a form duly executed and signed, sent by the board of directors or the chairman or two directors, containing the following information:

- The name and address of the shareholder;
- The number of shares held by the shareholder;
- Each resolution on which the vote is required;
- A declaration by which the shareholder recognizes having been informed of the resolution(s) for which a vote is required;
- A box for each resolution to consider;
- An invitation to tick the box corresponding to resolutions that the shareholder would like to approve, reject or abstain from voting;
- A signature box with place name and date;
- The signature of the form;
- The following declaration: "Any form which does not mention either the way of voting or the abstention shall be null and void. A contradictory vote for a resolution shall be considered as an absence to vote. To calculate the quorum, only forms received by the company at least one day before the general shareholder's meeting shall be taken into consideration. A shareholder cannot send to the attention of the company a proxy and a form. However, the vote expressed in the form will take precedence".

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. However, if the Company is set up by a single shareholder or if, at a general shareholders meeting, it is acknowledged that the meeting includes no more than one sole shareholder; the composition of the board of directors may be limited to one member up to and until the next shareholders meeting evidencing that there is more than only one shareholder.

The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board of directors. The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telefax or any other similar means of communication, to the domicile of the directors at least 10 (ten) days

before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram or any other similar means of communication shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram, telex or any other similar means of communication of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy.

The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

The resolutions adopted by the sole director shall be recorded in the minute book of the Company.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles of incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of the month of June, at 1 p.m. (Luxembourg Time)

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2011

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Share Capital in EUR	Paid-in capital in Euro
Mr. Ronny Dillen	200	20,000.-	10,000
Mr. John Porter	100	10,000.-	5,000
Mr. Timothy Duncan	100	10,000.-	5,000
TOTAL	400	40,000.-	20,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of Fifty Per Cent (50 %), and therefore the amount of Twenty Thousand Euros (EUR 20,000.-) is as from now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EUR 1,300.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution:

The number of directors is set at three and the number of the statutory auditor is set at one.

Second resolution:

The following are appointed directors:

- Mr. Ronny Dillen, Industrial Engineer, born on 21 February 1969 in Koersel, Belgium, residing at 25, Street Beerzelplein, 2580 Beerzel, Belgium,

- Mr. John Porter, Director of Railway Operations, born on 8 January 1950 in Bury St Edmunds, United Kingdom, residing at 1 a, Steet Laund Nook, DE56 1GY Belper, United Kingdom; and

- Mr. Timothy Duncan, Industrial Investment Developer, born on 8 September 1959 in Singapore, Singapore, residing at Street Ellerslie House, The Glade, KT20 6LL Kingswood, United Kingdom.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

Third resolution:

Is elected as statutory auditor:

- Mr. Devillers Louis, Sciences economics graduate, on 2 March 1942 born in Welkenraedt (Belgium), residing at Rotttdriescherstrasse 27, 4710 Lontzen, Belgium,

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

Fourth resolution:

The registered office of the Company is fixed at 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Ronny Dillen, Ingénieur industriel, né le 21 février 1969 à Koersel, Belgique, résident au 25, Street Beerzelplein, 2580 Beerzel, Belgique,

ici représenté par Me Elodie Duchêne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé datée du 10 mai 2010,

- Monsieur John Porter, Directeur des opérations ferroviaires, né le 8 janvier 1950 à Bury St Edmunds, Royaume-Uni, résident au 1 a, Steet Laund Nook, DE56 1GY Belper, Royaume-Uni,

ici représenté par Me Elodie Duchêne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé datée du 10 mai 2010, et

- Monsieur Timothy Duncan, Investisseur industriel, né le 8 septembre 1959 à Singapour, Singapour, résident au Street Ellerslie House, The Glade, KT20 6LL Kingswood, Royaume-Uni,

ici représenté par Me Elodie Duchêne, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé datée du 11 mai 2010.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué, entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Valbonne Rail S.A.», (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de développer des affaires, à un niveau national et international, dans le secteur du transport de fret ferroviaire, incluant mais n'étant pas limités aux services liés à l'organisation, la planification et l'ingénierie du transport de fret ferroviaire. La Société peut agir comme intermédiaire entre les sociétés du transport de fret ferroviaire et les consommateurs finaux de fret.

La Société peut acquérir du matériel ferroviaire en vue de sa location à des entreprises ferroviaires européennes.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que transférer par vente,

échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision.

La Société peut accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet et elle peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital social - Actions. Le capital souscrit est fixé à Quarante Mille Euros (EUR 40.000,-), divisé en Quatre Cents (400) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de Cent Euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance en complétant un formulaire dûment signé, envoyé par le conseil d'administration, le président ou deux administrateurs, contenant les mentions suivantes:

- Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- Le nombre d'actions détenu par l'actionnaire;
- Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;

- Une case pour chaque résolution à considérer;
- Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- Une mention de l'endroit et de la date de la signature du formulaire;
- La signature du formulaire;
- La déclaration suivante: «Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention, sont nuls. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée générale. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et un formulaire. Toutefois, le vote exprimé dans le formulaire primera».

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex ou tout autre moyen écrit au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, télégramme ou tout autre moyen écrit. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen écrit. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 13 heures (heure locale luxembourgeoise).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires;

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital Social en EUR	Capital libéré en EURO
Mr. Ronny Dillen	200	20.000,-	10.000
Mr. John Porter	100	10.000,-	5.000
Mr. Timothy Duncan	100	10.000,-	5.000
TOTAL	400	40.000,-	20.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de Cinquante pour cent (50 %), de sorte que la somme de Vingt Mille Euros (EUR 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Deuxième résolution:

Sont nommés à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Ronny Dillen, Ingénieur industriel, né le 21 février 1969 à Koersel, Belgique, résident au 25, Street Beerzelplein, 2580 Beerzel, Belgique,
- Monsieur John Porter, Directeur des opérations ferroviaires, né le 8 janvier 1950 à Bury St Edmunds, Royaume-Uni, résident au 1 a, Steet Laund Nook, DE56 1GY Belper, Royaume-Uni; et
- Monsieur Timothy Duncan, Investisseur industriel, né le 8 septembre 1959 à Singapour, Singapour, résident au Street Ellerslie House, The Glade, KT20 6LL Kingswood, Royaume-Uni.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Troisième résolution:

Est nommée en qualité de commissaire aux comptes:

- Monsieur Devillers Louis, licencié en sciences économiques, né le 2 mars 1942 à Welkenraedt (Belgique), réside au Rottdriescherstrasse 27, 4710 Lontzen, Belgique,

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2011.

Quatrième résolution:

L'adresse de la Société est fixée à 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Cinquième résolution:

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. DUCHÊNE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le neuf juin de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010063010/526.

(100078078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sotraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.981.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:-**Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Sotraco S.A.

Référence de publication: 2010057709/14.

(100072019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Sterling International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.236.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Sterling International Ventures S.A.

Référence de publication: 2010057710/32.

(100072023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Octaval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.388.

L'an deux mil dix, le treize avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Octaval S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 12.500 euros, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2259 du 10 octobre 2007, page 108386, ayant son siège social au 11c, Résidence Monterey Palace, Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.388 (la "Société").

A comparu

la Société Internationale d'Investissements Financier S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 561.986.226,74 euros, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.052, associé unique de la Société ("Associé Unique");

Ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
2. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de la Société Internationale d'Investissements Financier S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin à ce jour.

61240

Troisième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'associé unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux documents sociaux de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.-Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15951. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010069020/62.

(100064683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Sterling International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.236.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010 :-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Sterling International Ventures S.A.

Référence de publication: 2010057711/14.

(100072023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Syberiusconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 92.925.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L- 1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Syberiusconsult S.A.

Référence de publication: 2010057712/32.

(100072078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Syberiusconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 92.925.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Syberiusconsult S.A.

Référence de publication: 2010057713/14.

(100072078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Système de Développement Européen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.774.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Systeme de Developpement Europeen S.A.

Référence de publication: 2010057714/32.

(100072088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Moda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.056.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 mai 2010

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Xavier SOULARD, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MODA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010059151/22.

(100073057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Système de Développement Européen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.774.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Systeme de Developpement Europeen S.A.

Référence de publication: 2010057715/14.

(100072088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Tallore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Talloire S.A.

Référence de publication: 2010057716/32.

(100072214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Talloire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Talloire S.A.

Référence de publication: 2010057717/14.

(100072214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.231.439.526,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of April,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Marion Finzi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota on 22 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen United States Dollars (USD 63,217,014) from its current amount of one billion, one hundred sixty-eight million, two hundred twenty-two thousand, five hundred and twelve United States Dollars (USD 1,168,222,512) to one billion, two hundred thirty-one million, four hundred thirty-nine thousand, five hundred and twenty-six United States Dollars (USD 1,231,439,526), by the issue of sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen (63,217,014) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen United States Dollars (USD 63,217,014) from its current amount of one billion, one hundred sixty-eight million, two hundred twenty-two thousand, five hundred and twelve United States Dollars (USD 1,168,222,512) to one billion, two hundred thirty-one million, four hundred thirty-nine thousand, five hundred and twenty-six United States Dollars (USD 1,231,439,526), by the issue of sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen (63,217,014) new shares of one United States Dollar (USD 1) each.

The sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen (63,217,014) new shares have been entirely subscribed by Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen United States Dollars (USD 63,217,014), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of nine thousand, three hundred and thirtyfour (9,334) shares representing 12.25% of the share capital of Cargill France, a French simplified corporation, with a share capital of Euros 6 000 000 having its registered office at 18/20 rue des Gaudines, 78 100 Saint Germain en Laye, France, registered with the Trade and Company Register of Versailles under number 682 010 376.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at sixty-three million, two hundred seventeen thousand, fourteen United States Dollars (USD 63,217,014), as evidenced by a valuation certificate dated 22 April 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the quotas of Cargill France and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by Florina Novacovici signed in Paris on 22 April 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion, two hundred thirtyone million, four hundred thirty-nine thousand, five hundred and twenty-six United States Dollars (USD 1,231,439,526), consisting of one billion, two hundred thirty-one million, four hundred thirty-nine thousand, five hundred and twenty-six (1,231,439,526) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The notary hereby confirms that the proxyholder of the appearing party is well known to her and that she has verified the proxyholders signing authority.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, Minnesota, le 22 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée suivant acte notarié, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze dollars américains (USD 63.217.014) afin de porter son montant actuel de un milliard cent soixante-huit millions deux cent vingt-deux mille cinq cent douze dollars américains (USD 1.168.222.512) à un milliard deux cent trente et un millions quatre cent trenteneuf mille cinq cent vingt-six dollars américains (USD 1.231.439.526) par l'émission de soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze (63.217.014) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze dollars américains (USD 63.217.014) afin de porter son montant actuel de milliard cent soixante-huit millions deux cent vingt-deux mille cinq cent douze dollars américains (USD 1.168.222.512) à un milliard deux cent trente et un millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent vingt-six dollars américains (USD 1.231.439.526) par l'émission de soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze (63.217.014) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze (63.217.014) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total de soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze dollars américains (USD 63.217.014), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en neuf mille trois cent trente-quatre (9.334) parts sociales, représentant 12,25% de la totalité des parts sociales émises par Cargill France, une société à responsabilité simplifiée, ayant son siège social au 18/20 rue des Gaudines, 78 100 Saint Germain en Laye, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 682 010 376.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à soixante-trois millions deux cent dix-sept mille quatorze dollars américains (USD 63.217.014), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 22 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill France de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 22 avril 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de un milliard deux cent trente et un millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent vingt-six dollars américains (USD 1.231.439.526) représenté par de un milliard deux cent trente et un millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent vingt-six (1.231.439.526) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Le notaire confirme que la mandataire de la partie comparante est bien connue de lui et qu'il a bien vérifié la validité des procurations.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: LAC/2010/18086. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010060989/156.

(100076056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Bonster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONSTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010058369/11.

(100072981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Brean Murray Carret Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Bank Reinsurance Luxembourg).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.682.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010058370/11.

(100072956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.474.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:
- Renouvellement du mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg le 21 mai 2010.

Pour Aberdeen Property Funds SICAV-FIS

Selim Saykan

Référence de publication: 2010058034/15.

(100072287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Abris Snack Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.666.

—
Par résolutions signées en date du 10 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet au 27 avril 2010

2. Nomination de Philippe Leclercq avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet au 27 avril 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058035/15.

(100072371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Ablesoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.564.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme ABLESOFT S.A. tenue extraordinairement en date du 25 mai 2010 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

9, Columbus Centre, Pelican Drive,

Road Town (Tortola)

The British Virgin Islands

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010058042/20.

(100071999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.241.

En date du 3 mai 2010, l'associé Thierry Borceux, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de 270.000 parts sociales à Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058037/13.

(100072274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aviva Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 18 mai 2010

Le Conseil d'Administration de la Société prend note de la démission de M Eric Duval de la Guierce, en date du 11 mai 2010, de son poste d'Administrateur de la Société.

Au 11 mai 2010, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. William GILSON, Président et Administrateur
- M. José CATURLA, Administrateur
- M. Jacques ELVINGER, Administrateur

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010058040/16.

(100071807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

ADKWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 146.669.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 21 décembre 2009 à Weidingen

L'Assemblée Générale de la société anonyme ADKWA S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société PRISMA CONSULTING S.A.R.L., par la société THE CLOVER, ayant son siège social à Rue Haute, 8 à L-4963 Clémency, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour ADKWA S.A.

Référence de publication: 2010058044/14.

(100071785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.809.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 22 janvier 2010

Les Associés acceptent la démission de Monsieur Gabriel Masfurroll Lacambra de son poste de gérant de la société.

Référence de publication: 2010058101/9.

(100072073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.